



Sommaire

- 1 Editorial
- 2 à 6 Réunions du conseil municipal
- 7 Budget communal
- 8 à 12 La vie des associations
- 13 à 16 Infos générales

Directeur de la Publication : M. le Maire.
Responsable de la commission : Philippe Guery.
Membres de la commission communication :
Maryvonne Villeneuve, Adeline Girardeau,
Eric Bulteau, Dominique Péault,
Jacqueline Brousseau.

Nombre d'exemplaires : 500.

Conception & impression :
IMPRIMERIE 2000



Vieilleville
Tél. 02 40 26 54 64

Couverture imprimée sur papier non chloré.
Intérieur du bulletin imprimé avec
des encres végétales,
sur papier 100 % recyclé.
L'IMPRIMERIE 2000 respecte l'environnement et est
labellisée IMPRIM'VERT.



Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2009

Comme vous l'avez tous remarqué, le conseil, en place maintenant depuis un an, a entrepris plusieurs chantiers de vaste ampleur pour notre petite commune.

La commission communication n'est pas en reste : nous avons installé de nouveaux panneaux d'affichages sur la place de l'église à la fois pour la mairie mais également pour les associations. Ceux-ci se veulent plus grand que les précédents et permettent une meilleure visibilité des textes affichés. ■

De plus, le bulletin municipal a également fait peau neuve avec une nouvelle couverture et l'intérieur en deux couleurs. La mise en page de celui-ci est réalisée par IMPRIMERIE 2000 alors qu'auparavant elle était réalisée par le secrétariat de la Mairie. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions pour améliorer la qualité de votre bulletin qui reste un lien incontournable entre la municipalité et l'ensemble des concitoyens. ■

Enfin, d'ici le 1^{er} Juillet, nous allons nous doter d'un nouvel outil de communication en complément du bulletin : un site internet. Ce nouveau support à l'avantage de permettre une communication aussi bien interne (pour les habitants de la commune) qu'externe (accessible à toute personne souhaitant s'intéresser à la commune). Les couleurs de ce site seront à l'image de notre logo : vert et jaune. Les informations seront réparties dans différentes rubriques : actualités, vie municipale, économie, vie associative, info pratique... L'ensemble des comptes-rendus municipaux y seront mis en ligne dans les jours suivant les réunions.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rendre sur le site à partir du 1^{er} Juillet 2009 :

www.bazoges-en-paillers.com

Contactez-nous si vous souhaitez y insérer des textes, photos ou autres. ■

Nous restons à votre écoute pour répondre à vos demandes et autres suggestions. ■

La commission communication.

Réunions

du conseil

Séance du 2 février 2009

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 16 janvier 2009

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 16 janvier 2009, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

CREATION DES RUES

Le conseil municipal décide de créer la «Rue des Erables» dans le lotissement de l'Erable, route de La Patricière ; l'impasse des Noisetiers dans le lotissement des Chênes et l'allée des Arômes rue de la Vendée.

DEMANDE DE SUBVENTION au titre des Amendes de Police

Le conseil municipal décide de solliciter le montant maximal de la subvention attribuée au titre des amendes de police dans le cadre de l'aménagement de sécurité rue de la vendée RD 23 – Traversée d'agglomération et carrefours avec les rues des Oranchères et de la mairie.

ACCESSION A LA PROPRIETE

Monsieur le Maire va demander des informations complémentaires à l'ADIL afin de mettre en place une aide sur les lotissements dans le cadre des nouveaux dispositifs d'accession à la propriété : prêt à taux zéro majoré et pass foncier.

LOTISSEMENT L'ERABLE

Le conseil municipal décide de créer le budget du lotissement de l'Erable, soumis à la TVA. Pour financer l'aménagement de ce lotissement, le conseil municipal choisit la proposition de la Caisse de Crédit Agricole pour une convention de crédit à moyen terme de 200 000 €, au taux de : moyenne de l'Euribor 3 mois du trimestre civil + 0.95%, durée 2 à 3 ans.

DGE

Le conseil municipal décide de demander la Dotation Globale d'Equipement dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie et du foyer des jeunes.

DROIT DE PLACE

Le conseil municipal décide de fixer le montant du droit de place à 40 € pour l'année 2009.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente le nouveau dispositif de calcul du fonds de concours attribué aux communes par la communauté de communes.
- Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de prolongation de stage de Cédric Daheron.
- Monsieur le Maire informe le conseil des nouveaux horaires de l'Agence Postale à compter du 1^{er} avril, soit du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30.
- Présentation du projet d'aménagement de la mairie par Vendée Bureau le lundi 9 février à 18h30.



Séance du 3 mars 2009

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 2 février 2009

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 2 février 2009, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu. Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : convention avec le Conseil Général pour l'aménagement paysager du giratoire RD6/RD23, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve la convention entre le département de la Vendée et la commune de Bazoges en Paillers, dans laquelle la commune assurera l'entretien de l'éclairage public et l'entretien des espaces verts. Les membres présents autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

CONTRAT DE TERRITOIRE

Le conseil municipal demande au SIAEP des Vals de Sèvre d'inscrire :

- la mise à jour du plan de désherbage,
- le diagnostic de réseau d'assainissement et/ou eaux pluviales,
- la construction d'une nouvelle station d'épuration,
- l'aménagement zones tampons (bassins d'orage...),
- l'acquisition et/ou location de matériel de désherbage alternatif,
- la gestion différenciée liée au plan de désherbage dans le contrat territorial du bassin versant de la Bultière,

et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat territorial et tous les documents s'y rapportant.

FCTVA (Fonds de Compensation de TVA)

Le conseil municipal, prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 130 870 euros ; décide d'inscrire au budget de la commune 376 000 euros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 287,30

% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat. Il autorise par ailleurs, le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

CARTE COMMUNALE

Après exposé de Jean-François You, le conseil décide d'inclure les parcelles C 1454 et 240 dans la zone constructible et de ne pas inclure les parcelles C 234, C 786, C 691, C 1346, C 780, C 1006.

INFOS DIVERSES

- L'étude commerciale par la communauté de communes est lancée. Une commission communale est formée.
- Une formation est proposée pour l'utilisation du défibrillateur.
- Pascal Guillemant fait le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal des enfants.
- Jean-François You informe le conseil de la nouvelle numérotation de la rue d'Anjou qui va être mise en place suite à la réunion du 27 février avec les riverains.

Séance du 16 mars 2009

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 3 mars 2009

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 3 mars 2009, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

CARTE COMMUNALE

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil approuve l'extension de la zone constructible sur quatre sites de la commune : rue d'Anjou, rue de la Vendée, rue de la Foliette et route de la Patricière.

Réunions du conseil

Séance du 30 mars 2009

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 16 mars 2009

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 16 mars 2009, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour la proposition technique et financière du SYDEV. Le conseil accepte à l'unanimité.

REPARATION LAMPADAIRES

Suite à la demande de réparation des lampadaires, espace vert derrière l'église et rue de la mairie, la participation de la commune s'élève à 668 €. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SYDEV.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 et COMPTE DE GESTION du BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2008 et le compte de gestion du receveur.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	396 260,56 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	415 567,18 €	Soit un excédent de 19 306,62 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	301 133,20 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	291 707,22 €	Soit un déficit de 9 425,98 €
Soit un excédant de l'année 2008		9 880,64 €

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, Jean-Loïc Durandet demande de voter le compte administratif de la commune. Les membres présents l'acceptent à l'unanimité.

Le conseil accepte à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2008 DU LOTISSEMENT LES ORANCHERES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	339 172,39 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	363 374,718 €	Soit un excédent de 23 899,26 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	184 183,15 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	251 332,81 €	Soit un déficit de 67 149,66 €
Soit un excédant de l'année 2008		91 048,92 €

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, Jean-Loïc Durandet demande de voter le compte administratif du Lotissement Les Oranchères. Les membres présents l'acceptent à l'unanimité.

Le conseil accepte à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

BUDGET COMMUNAL 2009

Le conseil vote le budget communal 2009.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	656 709,26 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	656 709,26 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	849 350,92 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	849 350,92 €

BUDGET LES ORANCHERES 2009

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	93 822,74 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	93 822,74 €

Les membres présents acceptent à l'unanimité ces deux budgets.

TAUX D'IMPOSITION 2009

Après un vote à bulletin secret, le conseil vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation :
18.05 %, soit 3% d'augmentation.
- Taxe Foncière Bâti :
20.52 %, taux inchangé.
- Taxe Foncière Non Bâti :
47.97 %, soit 3% d'augmentation.

SUBVENTION

Le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de subvention du Judo club des Herbiers, étant donné que la commune accorde déjà la gratuité des salles à toutes les associations.

TARIFS CIMETIERE 2009

Le conseil décide les tarifs suivants :

Durée	Concession	Prix
15 ans	2 m ²	45 €
	4 m ²	90 €
30 ans	2 m ²	90 €
	4 m ²	180 €
15 ans	Columbarium	30 €
30 ans	Columbarium	60 €
Redevance unique	Cavurne	300 € lors du 1 ^{er} achat
Taxe	Lors d'un dépôt ou d'un retrait d'urne en dehors du 1 ^{er} achat ou lors de l'utilisation du Jardin du Souvenir.	15 €

BARRAGE SUR L'AUZANCE

Le conseil se prononce en faveur de la création d'un barrage sur l'Auzance pour assurer l'alimentation en eau potable de la Vendée.

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE Promotion interne d'attaché année 2009

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion du 23 février dernier, inscrivant Marylène Dreillard sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché, le conseil décide de créer un poste d'attaché

territorial, et charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de nomination.

INFOS DIVERSES

- Un défibrillateur, fourni par la communauté de communes, sera installé à Bazoges ; reste à trouver l'emplacement.
- Découpage département-région ; affaire à suivre.
- Monsieur le Maire informe le conseil de l'estimatif reçu du SYDEV pour les effacements de réseaux dans le bourg.
- Unité de vie : Blandine Gaborieau donne quelques compléments d'informations.

Réunions

du conseil

Séance du 4 mai 2009

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 30 mars 2009, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

VOIES NOUVELLES

Vu la proposition de la commission voirie, le conseil municipal décide de créer cinq voies nouvelles :

- allée des Prés, allée des Pins et allée des Jonquilles pour les allées transversales sur la rue d'Anjou,
- impasse des Pommiers et allée du Clos pour les voies en direction de l'ancien entrepôt de M. Badreau.

SUPPRESSION DES ANCIENS VILLAGES DANS LE BOURG

Sur le cadastre, les anciens villages apparaissent toujours sur le plan du bourg. Sur proposition de la commission voirie, le conseil municipal décide de supprimer les 4 villages qui font partie du bourg : la Maison Neuve, la Fontaine et les Nouelles situés sur la rue de la Vendée, et la Foliette située sur la rue de la Foliette.

CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LE SYDEV.

Le conseil municipal décide de confier au SYDEV les travaux de maintenance de l'éclairage public et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante. La participation communale s'élèvera à 2034 € pour 1 an.

LOTISSEMENT LES ERABLES

Convention avec le SYDEV

Des travaux d'extension de l'éclairage public sont nécessaires pour la création du lotissement Les Erables. Cette opération entre dans le cadre des travaux réalisés par le SYDEV moyennant une participation de la commune pour 70% du coût des travaux.

Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux et accepte la participation communale qui s'élève à 40 985 €.

Mr le Maire est autorisé à signer la convention correspondante avec le SYDEV.

LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Suite au relevé réalisé par la DDE dans le cadre de l'ATESAT, la voirie communale mesure 16 km 560 m.

EMPRUNT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX 2009

Le conseil municipal décide d'attendre avant de réaliser l'emprunt nécessaire pour financer les travaux d'investissements 2009.

DEGREVEMENT TAXES FONCIERES JEUNES AGRICULTEURS

Suite à la demande du CCJA canton de Saint Fulgent, le conseil décide une exonération de 80% pour 1 an de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.

REGULARISATION ACTE CHEMIN DES MOTTAIS

Le conseil décide d'acquérir les parcelles cadastrées C 1042 et 1043 chemin des Mottais au prix de 1€ le m² et autorise M. le maire à signer tout acte à intervenir concernant ces terrains d'une superficie de 50 m².

PARTICIPATION ECOLE PUBLIQUE DES HERBIERS

Le conseil municipal accepte la somme à payer d'un montant de 299 € correspondant à la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique des Herbiers pour un élève présent une partie de l'année scolaire 2007/2008.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal décide de demander une subvention au Conseil Général pour les travaux de rénovation du foyer des jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

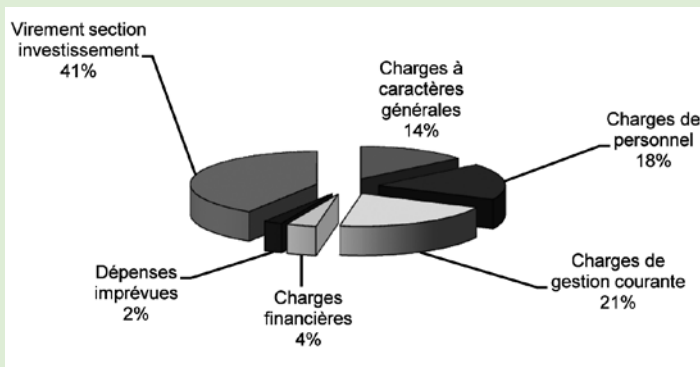
- Monsieur le Maire informe le conseil de l'achat d'un défibrillateur sur la commune et recense les personnes à former pour son utilisation.
- Un diagnostic d'accessibilité va être élaboré pour les espaces publics et la mairie.
- Dans le cadre de la carte communale un diagnostic environnemental doit être réalisé : il sera financé par la communauté de communes du canton.
- De nouveaux projets devront être étudiés : local technique et périscolaire.
- Permanences pour les élections européennes le 7 juin de 8h à 18h.

LE BAZOGES EN PAILLERS

Budget

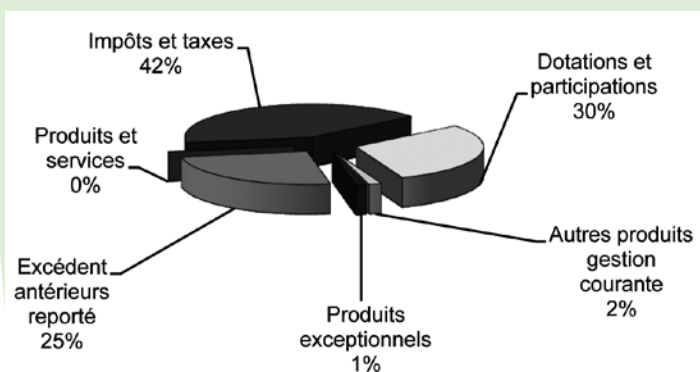
Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	656 709,26 €
Charges à caractères générales	91 910,00 €
Charges de personnel	118 621,00 €
Charges de gestion courante	136 049,00 €
Charges financières	25 000,00 €
Dépenses imprévues	15 629,00 €
Virement section investissement	269 500,26 €



Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	656 709,26 €
Produits et services	800,00 €
Impôts et taxes	274 489,51 €
Dotations et participations	196 988,00 €
Autres produits gestion courante	10 500,00 €
Produits exceptionnels	8 805,00 €
Excédents antérieurs reportés	165 126,75 €



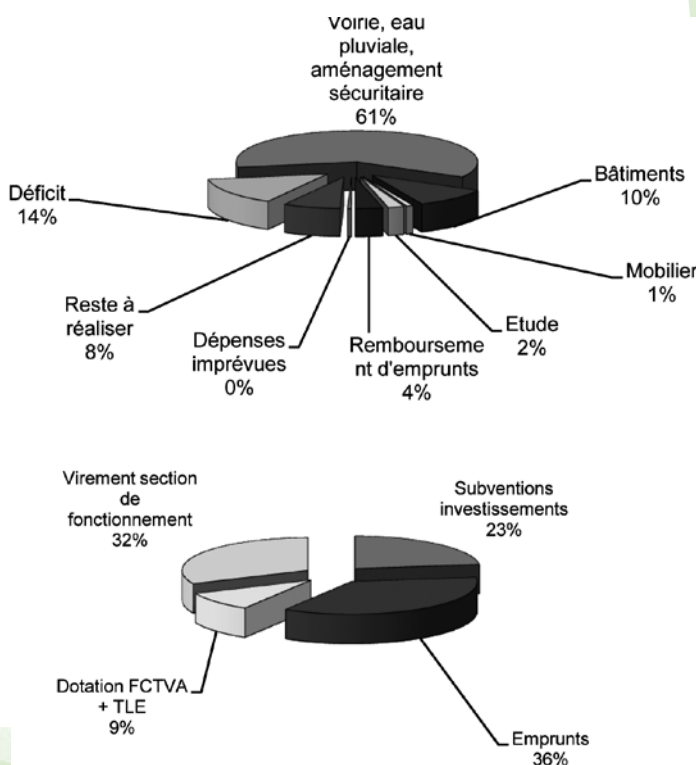
Dépenses d'investissements

Dépenses d'investissements 849 350,92 €

Voirie, eau pluv., aménagement sécu.	517 173,00 €
Bâtiments	86 513,00 €
Mobilier	7 644,00 €
Etude	18 345,00 €
Remboursement d'emprunts	31 000,00 €
Dépenses imprévues	4 156,00 €
Reste à réaliser	64 876,00 €
Déficit	119 643,92,00 €

Recettes d'investissements 849 350,92 €

Subventions investissements	194 400,00 €
Emprunts	304 427,66 €
Dotations FCTVA + TLE	81 023,00 €
Virement section de fonctionnement	269 500,26 €



La vie

des associations



T.C.B.

FETE DU TENNIS LES 13 ET 14 JUIN 2009

Samedi : journée réservée aux enfants

- * De 10h à 15h, les licenciés de moins de 13 ans pourront se divertir, en présence de l'entraîneur du club, autour de diverses activités ludiques qui leurs seront proposées.
- * Le repas du midi sera offert par le club.
- * De 15h à 17h, le tennis découverte sera la possibilité pour les non licenciés de s'initier un instant à la pratique du tennis au travers de quelques exercices.
- * Le goûter pour tous clôturera cette journée.

Dimanche :

- * 10h, les finales du tournoi interne débuteront la journée.
- * 13h, le repas champêtre permettra de se retrouver et de partager un moment convivial.
- * 15h, l'après midi sera l'occasion à tous (parents, enfants) de venir s'essayer à de nombreuses animations (radar de vitesse, initiation et découverte de l'escrime) qui seront proposées gratuitement.

CHAMPIONNAT DES JEUNES

Actuellement deux équipes de jeunes sont engagés dans le championnat d'été. Une équipe de filles dans la catégorie 13/14 ans évolue en 2^{ème} division départementale. L'équipe des garçons évolue également en 2^{ème} division départementale dans la catégorie 11/12 ans.

Chaque journée de championnat est composée de deux simples et un double. Merci aux parents qui les encouragent et aux responsables qui les encadrent. Nous leurs souhaitons à tous bon courage. Dans la catégorie senior, deux équipes hommes et une équipe femme sont engagées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Celle-ci se déroulera le 28 août 2009 au Foyer communal. Comme l'année passée, les inscriptions pour l'année 2010 seront recueillies à cette occasion

Important : chaque licencié devra se présenter avec un certificat médical (1 pour le licencié et 1 double pour le club). Pour tous ceux qui souhaitent pratiquer de la compétition, le faire spécifier dessus.



Equipe des garçons 11/12 ans

AVERTISSEMENT
Toute pratique, autre que le tennis,
est interdit dans la salle omnisports
pour les licenciés du club
et autres personnes invitées par celle ci.



La saison 2008-2009 arrive à sa fin. Pour l'instant nous ne pouvons pas en tirer des résultats complets. L'équipe A qui évolue en DSD sera en 1^{ère} division la saison prochaine. L'équipe B est en phase ascendante ceci lui permettrait un maintien en 2^{ème} division (important pour le club). Malheureusement, l'élimination en challenge sur tapis vert est un gros regret mais je tiens à féliciter les joueurs qui ont relevé la tête et rebondir en championnat en espérant un résultat favorable. L'équipe C fait une superbe 2^{ème} partie de saison, les portes de la promotion de 2^{ème} division sont ouvertes.

Les satisfactions viennent aussi de nos jeunes. Bravo à eux, les -15 ans avec un super parcours en championnat et challenge, et les poussins 1 qualifiés en challenge départemental. Quant aux benjamins et -13 ans, ils devraient évoluer dans les mêmes divisions la saison prochaine. Je tiens à remercier tous les bénévoles, entraîneurs et accompagnateurs dirigeants pour leur travail fourni au sein du club.

Le président, Vincent Chevalier

DATES À RETENIR :

- **6 et 7 juin**
tournoi de jeunes à Beaurepaire
- **19 juin**
assemblée générale à Beaurepaire

Equipe des moins de 15 ans et leurs entraîneurs/dirigeants

Il était une fois, une équipe de jeunes atteint par l'âge limite de 15 ans qui s'était dit que si ces « vieux » avaient de l'ambition pour eux c'est qu'ils pensaient qu'ils avaient des qualités et s'intéressaient à eux...

Il était une fois, une équipe de « vieux », atteinte par la limite d'âge qui aurait bien aimé rester jeune et qui pensait que ces jeunes là, respectueux et attentifs méritaient qu'on s'investisse...

Il était une fois, une équipe de jeunes qui à force de travail et d'application progressait à vitesse grand V, emportait tout sur son passage et trouvait dans la force du groupe la possibilité de repousser ses limites... (championnat, challenge de Vendée).

Il était une fois, une équipe de vieux qui prenait du plaisir, voyait ces jeunes s'épanouir et partageait avec eux des moments forts ...

Il était une fois, une belle aventure humaine qui au-delà des résultats, ne s'arrêtera pas...



La vie

des associations



L'OGEC



Ce début d'année 2009 est riche en animations pour l'équipe OGEC de l'école Saint-Pierre.

Le dimanche 15 février 2009, nous avons organisé le loto qui est inscrit depuis plusieurs années dans notre calendrier de manifestations. Cette année encore, ce fut un succès, malheureusement toutes les personnes présentes n'ont pas pu participer par manque de places dans la salle. Je m'en excuse auprès d'elles, car certaines vivent dans la commune et rendent service à l'école.



Nous avons participé au carnaval de l'école le samedi 28 février 2009. Les enfants ont défilé dans les rues de Bazoges avant la traditionnelle danse dans la cour de l'école. Et pour finir, l'OGEC et les professeurs ont vendu les bonbons et les pâtisseries confectionnés par les enfants afin de récolter des fonds pour leurs activités pédagogiques.

Le samedi 18 avril 2009, l'OGEC a organisé la première randonnée pédestre sur la commune de Bazoges. Nous l'avons baptisé «la Bazogaise», elle comportait 3 parcours, un de 4 kms pour les petits et les grands, un autre de 8,5 kms et pour les plus sportifs, un parcours de 14 kms qui empruntait les sentiers de Bazoges et une partie sur la rive du barrage de la Bultière. Tous ces parcours ont été appréciés par la majorité et je tiens à remercier toute l'équipe OGEC pour son investissement dans la préparation et le déroulement de cette journée et en particulier la commission «rando» créée pour l'occasion. Je veux aussi remercier toutes les personnes, propriétaires et agriculteurs, qui nous ont permis de passer sur leurs terrains et ont même réalisé des aménagements spécifiques pour nous aider dans notre organisation. Cette randonnée suivie du repas a connu un vif succès avec près de 300 marcheurs et 190 repas servis le soir, les félicitations et les encouragements que nous avons reçus nous permettent déjà de vous donner rendez-vous en avril 2010 pour la 2^{ème} édition de «LA BAZOGEAISE».

Rendez-vous le dimanche 21 juin 2009 pour la kermesse de l'école.

loto club les Baz'Hardes

Le président, Stéphane Arnaud.

La saison 2008-2009 du moto-club va s'achever en juillet prochain et on peut déjà dire que cette quatrième saison est réussie.

Les 36 membres du moto-club se sont retrouvés tout au long de la saison 2008 -2009 pour les balades moto mensuelles. Cette année il y a eu une très bonne affluence puisque on comptait en moyenne une dizaine de moto à chaque sortie (le maximum étant de 18 motos). Cette année, nous sommes allés au restaurant, nous avons fait une sortie sport mécanique (char à voile) où beau temps et bonne humeur s'étaient donnés rendez-vous. Nous avons aussi pu faire la visite d'une exploitation vinicole suivie d'une dégustation des meilleurs crus du domaine nantais.

La saison va s'achever à la Pentecôte où tous les membres se réuniront dans un lieu tenu secret jusqu'au jour du départ, pour passer un week-end ensemble sous le signe de la bonne ambiance.

La Saint-Patrick des motards le 14 mars dernier animé par les MoonShiners et Eclipse Music.



PRIX DU MATÉRIEL EN LOCATION

Samedi 31 janvier
inter quartiers de palets.

Désignation	Prix
Grande table (4m x 0,70)	2,50 €
Petite table (2,20 x 0,70)	2 €
Banc en pin	1 €
Grand Banc	1 €
Petit stand avec bâche	20 €
Agrandissement + 3,50m	10 €
Stand bar + bâches (18m x 7m)	80 €
Friteuse	25 €
Barbecue + gaz	10 €
Camion frigo	40 € - hors commune 50 €
Refroidisseur + bac	8 € - hors commune 10 €
Eclairage néon	2 €
Réservation Mado Pasquet au 02 51 07 70 71 (retour impératif du matériel en début de semaine)	
Sono (table de mixage, ampli, 4 HP, un lecteur CD, 2 micro HF)	32 €
Sono : rue/voiture	8 €
Sono avec HP amplifiée + micro	25 €
Micro HF	5 €
Réservation Emmanuel Godet au 02 51 07 75 09	



En ce début d'année, le 22^{ème} concours de palets inter quartiers a été remporté par le quartier des Oranchères. (Palmarès : 1^{er} les Oranchères, 2^{ème} rue de la Vendée, 3^{ème} Les Nouelles, 4^{ème} Mairie - Bel Air, 5^{ème} La Foliette, 6^{ème} Mauges - Chavagnes, 7^{ème} Belon Rancunelières).

L'ensemble du comité tient à remercier les fidèles compétiteurs ainsi que les quartiers pour l'intégration des nouveaux bazogéais. A noter pour cette édition, une évolution de la participation féminine.

Le président, Sébastien Guitton.

Le 21/01 nous avons eu le plaisir de recevoir la visite du comité départemental du tourisme accompagné du président et du directeur de la communauté de communes Mrs Montassier et Mr Perrin.

Ils ont été agréablement surpris par le nombre d'outils et matériels dont nous disposons à l'intérieur du musée, un seul bémol la signalétique à partir du bourg de Bazoges.

Depuis le début d'année le musée s'est enrichi de nombreux dons venus de particuliers ainsi que de l'association de Grasla : bascules, moulin à venter les pois, charrue en bois, rouleteuse(cintreuse), etc...

Les bénévoles s'activent pour terminer les WC sèches, ainsi que l'entretien du matériel.

Pendant la saison d'été le musée sera ouvert le dimanche après-midi de 15 à 18 h. Il peut être ouvert sur simple demande à la mairie au n° 0251077332 ou au n° 0251077592.



La vie

des associations

Secours catholique

ACCUEILLIR UN ENFANT SANS VACANCES, Y AVEZ-VOUS DÉJÀ PENSÉ ?

Chaque été, au mois de juillet ou au mois d'août, des enfants sont accueillis dans des familles, en Vendée ! Ils viennent du Nord, de Paris, de Gironde, des Landes ou de Haute-Garonne car ils vivent des situations difficiles.

Ces vacances leur permettent de laisser pendant trois semaines les tensions quotidiennes et de découvrir un autre type de vie familiale, mais aussi la mer, la campagne, les jeux...

Ce serait formidable si vous pouviez accueillir un de ces enfants chez vous cet été !

Qui peut accueillir ?

- Un couple avec enfant(s)
- Des grands-parents avec petits-enfants

N'hésitez pas à contacter

- la délégation du SECOURS CATHOLIQUE au 02 51 37 10 98
- la responsable de votre secteur : Véronique GABORIEAU au 02 51 43 84 55



Espace Vêtements

Le Secours Catholique organise une **BRADERIE** de vêtements dans ses locaux
Salle des Douves, 3 bis rue Nationale, Saint Fulgent
le vendredi 29 mai de 14h30 à 18h
et le samedi 30 mai de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h.

L'Espace Vêtements du secours catholique est ouvert tous les samedis après-midi de 15 à 17 heures.
Il est ouvert à tous et permet de se procurer des vêtements à un prix très modique.

Infos générales

Distribution des sacs jaunes et informations sur le tri

Des permanences de distribution de sacs jaunes sont de nouveau programmées par la Communauté de communes avec l'association TOUBITRI.



Des ambassadeurs de tri rappelleront les consignes de tri et distribueront une plaquette explicative compte tenu du fait que le nombre d'erreurs de tri est en constante augmentation depuis 3 ans : **environ 16% d'erreurs dans les sacs jaunes !**

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de salubrité publiques, les sacs jaunes doivent être sortis uniquement la veille au soir du jour de ramassage. Les calendriers de collecte sont disponibles à la mairie et à la Communauté de communes. Vous pouvez aussi les télécharger sur le site Internet : www.cc-canton-stfulgent.com

PLANNING DES PERMANENCES DE DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

COMMUNE	Date	Horaire	Lieu
Les Brouzils	vendredi 5 juin	15h/19h	Place de l'église
Chavagnes-en-Paillers	mercredi 10 juin	9h/13h	ZC du Pré de la Cure (les Arcades)
Bazoges-en-Paillers	mercredi 10 juin	15h/19h	Place de l'église
La Rabatelière	vendredi 12 juin	15h/19h	Parking de la superette
La Copechagniere	lundi 15 juin	15h/19h	Place de la mairie
Chauché	mercredi 17 juin	15h/19h	Parking de la superette
St-André-Goule-d'Oie	vendredi 19 juin	15h/19h	Place des Tilleuls
St-Fulgent	mercredi 24 juin	9h/13h	Place de la mairie
Chavagnes-en-Paillers	mercredi 24 juin	15h/19h	ZC du Pré de la Cure (les Arcades)
St-Fulgent	vendredi 26 juin	15h/19h	Parking du Super U

Vous pouvez vous présenter sur n'importe quelle commune pour récupérer les sacs jaunes, au jour qui vous convient le mieux.

Pour tout renseignement :
Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent
2 rue Jules Verne - BP 8 - 85250 Saint-Fulgent
Tél : 02 51 43 81 61

LES SACS JAUNES NE SONT PAS A DEPOSER DANS LES CONTAINERS COLLECTIFS D'ORDURES MENAGERES. VEUILLEZ LES METTRE AU BORD DE LA VOIE DEVANT VOTRE DOMICILE LE MARDI SOIR (VEILLE DU RAMASSAGE)

Les personnes qui n'ont pas reçu ces bulletins sont priées de venir le retirer au secrétariat de la Mairie.

Jalma/V a besoin de vous...

Membre du Réseau Vendéen de Ressources en Soins Palliatifs,
Jalma/V-Vendée (Jusqu'à la mort accompagner la vie),
accompagne des personnes en fin de vie, des personnes atteintes de maladie grave,
leur famille, des personnes âgées fragilisées, des personnes en deuil.
50 bénévoles formés interviennent dans 11 établissements de santé.

Pour répondre à la demande croissante des hôpitaux, maisons de retraite,
nous avons besoin de renforcer nos équipes.

**Vous souhaitez apporter davantage d'humanité et de solidarité dans ces périodes de la vie,
vous disposez de temps libre, venez nous rejoindre.**

Vous pouvez également soutenir l'association par un don (déductible des impôts).

Renseignements : *Jalma/V-Vendée*

Le Grand Pavais - Place des Victoires - 85000 La Roche-Sur-Yon
Tél : 02.51.36.10.26. - Fax : 02.51.47.39.56. - e-mail : jalmalvendee@wanadoo.fr

Fédération reconnue d'utilité publique



*Johanna, Laura et Chelsea
Cherchent une famille d'accueil...*

D'Amérique du Sud, d'Europe, d'Océanie ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI - Club des 4 Vents - Centre d'Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou juste quelques mois au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Pour compléter cette expérience, l'idéal est pour eux de vivre en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Pour la rentrée scolaire de Septembre 2009, le CEI-Club des 4 vents cherche des familles prêtes à accueillir Johanna & Laura (séjour de 6 mois), Chelsea (pour l'année scolaire 2009-2010).

Elles sont respectivement originaires d'Allemagne, du Brésil & des Etats-Unis, & sont âgées entre 16 et 18 ans. Elles adorent parler français et ont des intérêts divers tels que le piano, le handball et le hockey, le cinéma, la danse classique ou l'équitation.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches (inscription scolaire, par exemple) et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. "Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi". A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez vite votre délégué CEI / Club des 4 vents.



Renseignements :

SABRINA LETINNIER

26 Bis Rue Charles Milocendeau

85300 SOULLANS

Tel : 02 51 68 76 01 / 06 16 77 34 16

E-mail : le-tinnier.marisesabrina@orange.com

REGLEMENTATION SUR LES FEUX

Portant réglementation d'usage du feu hors zones
de forêts et espaces boisés dans le département de la Vendée.



Réglementation de l'emploi du feu

Extrait de l'Arrêté n° 05 CAB 013 du 22 mars 2005 concernant les zones de forêts et les espaces boisés : il comporte deux périodes rouges : du 15 mars au 15 mai et du 1^{er} juillet au 30 septembre pendant lesquelles l'usage du feu est interdit, y compris l'utilisation d'engins motorisés, sauf autorisation du Maire, pour certaines activités, et sous conditions.

Extrait de l'Arrêté n° 05 SIDPC 096 du 31 août 2005 portant réglementation d'usage du feu hors zones de forêts et espaces boisés. Cet arrêté fixe une période rouge : du 1^{er} juillet au 30 septembre de chaque année, où toute incinération de végétaux à l'air libre est interdite.

INFORMATION CONCERNANT LE BRUIT

Extrait de la circulaire préfectorale du 12 juin 1998 n° 98- DRCLE/4-303

Article 19

« Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ✓ Les jours ouvrables : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- ✓ Les samedis : de 9 heures à 12 heures et de 15 h à 19 heures
- ✓ Les dimanches et jours fériés : de 10 heures à 12 heures. »



INFORMATION IMPORTANTE

➔ VOUS ETES DETENTEUR D'UNE AUTORISATION D'URBANISME* EN VIGUEUR A LA DATE DU 20 DECEMBRE 2008;

SI CETTE DECISION N'A PAS ENCORE ETE MISE EN ŒUVRE , CETTE INFORMATION VOUS INTERESSE :

PAR DECRET N° 2008-1353 DU 19 DECEMBRE 2008, LA DUREE DE VALIDITE DES AUTORISATIONS D'URBANISME A ETE AUTOMATIQUEMENT PORTEE DE 2 A 3 ANS.

RENSEIGNEZ-VOUS EN MAIRIE POUR AVOIR DES PRECISIONS SUR LA PORTEE DE CETTE MESURE

* PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS DE DEMOLIR, PERMIS D'AMENAGER, DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE

Calendrier des manifestations

JUIN

6 juin	Tournoi de Jeunes
13-14 juin	Fête du Tennis
19 juin	Assemblée générale
21 juin	Kermesse

Associations

USBB
Tennis club
USBB
OGEC

Lieu

Beaurepaire
salle des sports
Beaurepaire

JUILLET

19 juillet	Concours pêche
24 juillet	Fête du centre

Pêche
Périscolaire

Etang de l'Ortay
Salle des mottais

AOÛT

28 août	Assemblée générale
---------	--------------------

Tennis club

Foyer communal

SEPTEMBRE

04 septembre	Assemblée générale
19-20 septembre	Journée du patrimoine

Moto club
P'tit musée

Foyer communal
Belon

OCTOBRE

03 octobre	Repas Réunionnais
17 octobre	Fête foyer jeunes

Foyer des Jeunes

Salle des mottais

Infos générales



H orraires

MAIRIE

	Matin	Après-midi
Lundi		15h45 - 17h45
Mardi	9h00 - 12h00	
Mercredi	9h00 - 12h00	15h45 - 17h45
Jeudi	9h00 - 12h00	
Vendredi		15h45 - 17h45
Samedi	9h30 - 11h30	

LA POSTE

	Matin	Après-midi
Lundi		13h30 - 16h30
Mardi		13h30 - 16h30
Mercredi		13h30 - 16h30
Jeudi		13h30 - 16h30
Vendredi		13h30 - 16h30

BIBLIOTHÈQUE

	Matin	Après-midi
Mercredi		17h30 - 18h30
Vendredi		17h30 - 18h30

DÉCHETTERIE

	Matin	Après-midi
Lundi	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Mercredi		14h00 - 18h00
Vendredi		14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00

Prochaine parution du bulletin : **octobre 2009**. Merci de nous faire parvenir vos textes et photos pour le **15 septembre** si possible par mail à l'adresse suivante : mairie-bazoges-en-paillers@wanadoo.fr